

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 12 mai 2009 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur Serge Roy, maire.

Présences : Diane Gervais et Josée Baril
Michel Asselin, Richard Filion, Jean-Guy Desmarchais et
Bruno Laplante

Micheline L. Morency, directrice générale
Me Jacques Robichaud, greffier
Michel L. Guay, trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2009-05-116 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié :

- Points retirés :

5.3 Aide-financière : élite sportive : Club de natation de Vaudreuil-Dorion :
Émilie Belleau

6.5 Métro Plus Famille Lemay : « Rêve d'enfant malade » : organisation
d'un voyage à Walt-Disney.

- Points ajoutés :

7.1 Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin :
Entente pour la gestion muséale du Parc historique de la Pointe-Du-
Moulin et versement de subventions

7.2 Projet de prolongement de l'émissaire de la Pointe-Du-Moulin :
transfert de la demande de contribution financière du FIMR au PIQM

7.3 Agence de sécurité Securitas Canada Ltée : désignation à titre
« d'officier » pour l'application de divers règlements

7.4 Versement d'aides financières : hébergement La Passerelle &
OVPAC

7.5 Proclamation des Journées de la culture

7.6 GFI Solutions d'affaires Inc. : renouvellement du contrat de fourniture
de services applicatifs (ASP) : autorisation de signature

ADOPTÉE

**2009-05-117 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 14 AVRIL 2009**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2009, au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Brunon Laplante, appuyé de la conseillère Josée Baril, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2009, tel que présenté.

ADOPTÉE

2009-05-118 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AVRIL 2009 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'avril 2009, au montant de **122 841,79 \$**.

ADOPTÉE

2009-05-119 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2009 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par le conseiller Richard Filion, et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'avril 2009, au montant de **401 270,59 \$**.

ADOPTÉE

2009-05-120 LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante, et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer au montant de **6 292,32 \$**.

ADOPTÉE

2009-05-121 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008

Le trésorier dépose le rapport financier et le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2008, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

2009-05-122 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 437-13 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 437 : ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le Règlement de zonage n° 437 afin de réduire certaines normes applicables dans la zone C-112;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance tenue le 14 avril 2009;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 12 mai 2009;

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu d'adopter, sans changement, le second projet de règlement n° 437-13 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 437 afin de réduire certaines normes applicables dans la zone C-112 ».

ADOPTÉE

2009-05-123 RÈGLEMENT N° 445-4 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (N° 445) : ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 14 avril 2009 de la présentation d'un règlement modifiant le règlement sur les tarifs n° 445;

Considérant la lecture du règlement par le greffier.

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu d'adopter le Règlement n° 445-4, intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs n° 445 ».

ADOPTÉE

2009-05-124 COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS DES APPELS D'OFFRES AVEC SYSTÈME DE PONDÉRATION

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu que le comité de sélection, pour l'année 2009, pour l'évaluation des soumissions des appels d'offres utilisant le système de pondération soit composé de Line St-Onge, Jacques Robichaud, Luc Tessier et de Micheline L. Morency, substitut.

ADOPTÉE

2009-05-125 APPEL D'OFFRES GT2009-06 : CONTRAT DE SERVICES DE SURVEILLANCE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE : ADJUDICATION

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de services de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire (appel d'offres GT2009-06);

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 7 mai 2009;

Considérant que les soumissions ont été évaluées selon le système de pondération et d'évaluation par un comité composé de madame Line St-Onge et de monsieur Jacques Robichaud et madame Micheline L. Morency;

Considérant que Sécuritas Canada ltée a obtenu le meilleur pointage.

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu d'accorder le contrat de services de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire (appel d'offres GT2009-06), pour la saison estivale 2009, à Sécuritas Canada ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme maximale de 39 100\$, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-211-00-432. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2009-05-126 APPEL D'OFFRES GT2008-11 : CONTRAT DE SERVICES D'INGÉNIEURS POUR LES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE : VERSEMENT D'HONORAIRES ADDITIONNELS

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante, et résolu de verser à la firme Les Consultants LBCD inc. des honoraires additionnels de 13 895 \$, plus taxes, pour la surveillance

de chantier pour la construction de la nouvelle bibliothèque municipale (appel d'offres GT2008-11); le tout puisé à même le poste budgétaire 1-22-739-00-411 et financé à même le Règlement d'emprunt n° 461.

ADOPTÉE

2009-05-127 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2009-03 : 30, 40^e AVENUE (LOT 2 068 937)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2009-03;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2009-03 concernant l'immeuble situé au 30, 40^e Avenue (lot 2 068 937), à l'effet de permettre la construction d'un garage isolé avec une marge avant de 9,10 mètres, au lieu des 13,76 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2009-05-128 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2009-05 : 1019, BOUL. VIRGINIE-ROY (LOT 2 068 860)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2009-05;

Considérant que l'application stricte du règlement n'aurait pas pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée aurait pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être refusée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu de **refuser** la demande de dérogation mineure numéro 2009-05, concernant l'immeuble situé au 1019, boul. Virginie-Roy (lot 2 068 860), à l'effet de permettre la construction d'un garage attenant avec une marge latérale adjacente à une voie de

circulation de 1,5 mètre, au lieu des 4,5 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2009-05-129 CONTRAT AVEC MULTI-SURFACES – F. GIGUÈRE INC. – TRAVAUX DE RÉFECTION DU TERRAIN DE BASEBALL DU PARC DES HIRONDELLES

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu de conclure un contrat avec Multi-surfaces – F. Giguère inc. pour les travaux de réfection du terrain de baseball du Parc des Hirondelles, au coût de 5 460\$, plus taxes.

Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approprié la somme nécessaire, jusqu'à un maximum de 5 890\$, à même le surplus libre, non autrement approprié, au 31 décembre 2008.

ADOPTÉE

2009-05-130 DEMANDE DE SUBVENTION : APPEL DE PROJET EN VERTU DU PACTE RURAL : DEMANDE AU CLD DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR LE PROJET D'AUDIO-GUIDE

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente une demande d'aide financière au CLD de Vaudreuil-Soulanges, en vertu du Pacte Rural, pour le projet d'audio-guide.

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à payer sa part des coûts admissibles relatifs au projet.

De désigner Mme Josianne Asselin, régisseur culturel et communautaire, mandataire de la Ville pour cette demande d'aide financière.

D'autoriser Mme Josianne Asselin, régisseur culturel et communautaire, ou en son absence, le directeur des Services communautaires, à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière ainsi que tout autre document ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

2009-05-131 CLD VAUDREUIL-SOULANGES : CONTRIBUTION POUR CAHIER SPÉCIAL « BONS COUPS » DANS LE JOURNAL PREMIÈRE ÉDITION

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par la conseillère Josée Baril, que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot verse la somme de 250\$ au CLD de Vaudreuil-Soulanges pour la publication, dans le Journal Première Édition du 30 mai 2009, d'un cahier spécial intitulé « Bons coups ».

ADOPTÉE

**2009-05-132 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA
POINTE-DU-MOULIN : ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2009**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot devienne membre corporatif, pour l'année 2009, de la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin, pour l'année 2009, au coût de 250\$.

ADOPTÉE

**2009-05-133 CONTRAT AVEC 9073-5432 QUÉBEC INC. (CLÔTURE RAYMOND) –
FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN FILET SÉPARATEUR POUR
LE TERRAIN DE TENNIS DU PARC DES HIRONDELLES**

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par le conseiller Bruno Laplante et résolu de retenir les services de 9073-5432 Québec inc. (Clôture Raymond) pour la fourniture et l'installation d'un filet pour le terrain de tennis du Parc des Hirondelles, au coût de 3 950\$, plus taxes.

Pour pourvoir à cette dépense, le conseil approuve la somme nécessaire, à même le surplus libre, non autrement approprié, au 31 décembre 2008.

ADOPTÉE

**2009-05-134 FONDATION DE LA MAISON TRESTLER – CONCERT BÉNÉFICE :
ACHAT DE BILLETS**

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par la conseillère Josée Baril, et que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot achète, à titre d'aide financière, 2 billets du concert bénéfice de la Fondation de la Maison Trestler, le 11 juin 2009, au coût total de 70\$; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-731-80-992 : en plus du maire, le conseiller Jean-Guy Desmarchais est autorisé à participer à cette activité.

ADOPTÉE

**2009-05-135 TOURNOI DE GOLF ANNUEL DU MAIRE DE LA VILLE DE L'ÎLE-
PERROT : ACHAT DE BILLETS**

Considérant que les profits du tournoi de golf du maire de la Ville de L'Île-Perrot sont versés à des organismes d'aide à la jeunesse;

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot achète, à titre d'aide financière, 2 billets du Tournoi de golf du maire de la Ville de L'Île-Perrot, le 5 juin 2009, au coût de 350\$; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-80-992 : en plus du maire, le conseiller Michel Asselin est autorisé à participer à cette activité.

ADOPTÉE

2009-05-136 TOURNOI DE GOLF DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : ACHAT DE BILLETS

Considérant que les profits du Tournoi de golf de la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges seront versés à des organismes communautaires et bénévoles de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète, à titre d'aide financière, 2 billets pour le Tournoi de golf de la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le 3 juin 2009, au coût total de 250\$, taxes incluses; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2009-05-137 AGAIP : SOUPER ANNUEL : ACHAT DE BILLETS

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète 3 billets pour le souper annuel de l'Association des Gens d'Affaires de L'Île-Perrot, le 20 mai 2009, au coût total de 375\$; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-651-00-310 : en plus du maire, les conseillers Michel Asselin et Diane Gervais sont autorisés à participer à cette activité.

ADOPTÉE

2009-05-138 SOUPER BÉNÉFICE ANNUEL MAURICE ST-GERMAIN AU PROFIT DU FONDS DE L'ÉGLISE SAINTE-ROSE-DE-LIMA – ACHAT DE BILLETS ADDITIONNELS

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu d'entériner l'achat de 3 billets additionnels, au coût total de 300\$, pour le souper bénéfice annuel Maurice St-Germain, le 22 avril 2009, au profit du Fonds de l'église Sainte-Rose-de-Lima; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-519-00-992.

ADOPTÉE

2009-05-139 DEMANDE D'AUTORISATION ET DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEP POUR L'AJOUT DE QUAIS ET L'EXÉCUTION DES TRAVAUX CONNEXES POUR LE CLUB NAUTIQUE NDIP : AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente une demande d'autorisation et de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et du Centre d'expertise hydrique du Québec, pour l'ajout de quais dans le Lac St-Louis et l'exécution des travaux connexes, pour le Club nautique NDIP.

De mandater M. Patrick Lafleur, directeur des Services communautaires, à signer et à présenter, pour et au nom de la Ville, la demande d'autorisation.

ADOPTÉE

2009-05-140 APPEL D'OFFRES DG2009-01 : CONTRAT DE SERVICES POUR LA FOURNITURE D'UN URBANISTE SÉNIOR : ADJUDICATION

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de services pour la fourniture d'une personne ressource en urbanisme;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 7 mai 2009;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu d'accorder le contrat de services pour la fourniture d'un urbaniste senior (appel d'offres DG2009-01), pour l'année 2009, à Parent Latreille Associés (Planex), plus bas soumissionnaire conforme, au coût maximal de 60 000 \$, plus taxes, tel que prévu au budget 2009 et suivant les documents d'appel d'offres; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-611-00-418. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2009-05-141 RECRUTEMENT DE PERSONNEL : CONTRAT DE SERVICES AVEC CLAUDE DAIGNAULT RECHERCHE DE CADRES INC.

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu de conclure un contrat de services avec la compagnie Claude Daignault recherche de cadres inc. pour le recrutement et la sélection d'un cadre, pour une somme égale à 25 % du salaire offert au candidat, plus taxes; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-161-00-419.

Pour pourvoir à cette dépense, le conseil approprie la somme nécessaire, à même le surplus libre, non autrement approprié, au 31 décembre 2008.

ADOPTÉE

2009-05-142 PROJET DE PISTE CYCLABLE LONGEANT UNE PARTIE DU BOUL. DON-QUICHOTTE : PRÉSENTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 2 068 921 : AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu que la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente à la Fabrique de la Paroisse Ste-Jeanne-de-Chantal une offre d'achat d'une partie du lot 2 068 921, d'une superficie de 387,8 m², pour la somme de 15 000 \$. La directrice générale est autorisée à signer, pour et au nom de la ville, l'offre d'achat.

ADOPTÉE

2009-05-143 CONTRAT DE SERVICES AVEC LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE – LECTURE DES COMPTEURS D'EAU POUR L'ANNÉE 2009

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu de retenir les services de Les Compteurs Lecomte Ltée pour la lecture des compteurs d'eau pour l'année 2009 et

pour la mise à jour de la base de données, pour une somme n'excédant pas 12 162\$, plus taxes. Le contrat est d'une durée de 1 an et est à prix unitaire de 3,30\$ par compteur, et de 40 \$/heure (maximum 12 heures) pour la mise à jour de la base de données.

ADOPTÉE

2009-05-144 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN : ENTENTE POUR LA GESTION MUSÉALE DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Considérant que la Ville a conclu une entente avec la SODEC afin d'assurer la gestion muséale et la surveillance du site historique de la Pointe-du-Moulin;

Considérant la mise sur pied de la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin;

Considérant que la Société a pour mission de faire la mise en valeur et l'interprétation du patrimoine du Parc historique de la Pointe-du-Moulin en offrant une gamme de services aux visiteurs.

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot signe avec la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin, l'entente de partenariat concernant, entre autres, pour la surveillance et la garde du Parc historique de la Pointe-du-Moulin : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, l'entente de partenariat.

ADOPTÉE

2009-05-145 PROJET DE PROLONGEMENT DE L'ÉMISSAIRE DE LA POINTE-DU-MOULIN : TRANSFERT DE LA DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU FIMR AU PIQM

Considérant que la ville a présenté au Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) une demande de contribution financière pour réaliser le projet de prolongement de l'émissaire de la Pointe-du-Moulin;

Considérant que le programme FIMR n'a plus de fonds;

Considérant que le projet de prolongement de l'émissaire de la Pointe-du-Moulin pourrait être admissible au programme PIQM (Programme d'Infrastructure Québec Municipal).

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu d'autoriser la directrice générale à signer un transfert de la demande de contribution financière du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) au Programme d'Infrastructure Québec Municipal (PIQM) ou vers tout autre programme applicable, pour le projet d'amélioration d'hygiène du milieu, à savoir le prolongement de l'émissaire de la Pointe-du-Moulin.

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la ville, la demande de transfert et tous les autres documents requis à cette fin.

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles en vertu du Programme d'Infrastructure Québec Municipal (PIQM) ou de tout autre programme applicable, relatifs au projet faisant l'objet des présentes.

ADOPTÉE

2009-05-146 **AGENCE DE SÉCURITÉ SECURITAS CANADA LTÉE. :
DÉSIGNATION À TITRE « D'OFFICIER » POUR L'APPLICATION DE
DIVERS RÈGLEMENTS**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu de désigner les agents de sécurité de la compagnie Securitas Canada Ltée, affectés à la surveillance en sécurité publique et à la patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, « Officier » pour l'application des articles ci-après énumérés des règlements suivants :

Règlement n° 262, art. 44 et 45
Règlement n° 354, art. 3.6.1 et 3.6.2
Règlement no 424, art. 20
Règlement n° 425, art. 6
Règlement n° 426, art. 9, 16, 18, 26, 27, 32 et 36
Règlement no 427, art. 24
Règlement no 428, art. 17
Règlement no 430, art. 5 et 7
Règlement no 437, art. 6.2.7
Règlement no 428, art. 17
Règlement no 430, art. 5 et 7
Règlement no 437, art. 6.2.7

ADOPTÉE

2009-05-147 **VERSEMENT D'AIDES FINANCIÈRES : HÉBERGEMENT LA
PASSERELLE & OVPAC**

Il est proposé par le conseiller Richard Filion, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse une aide financière aux organismes suivants, selon le montant indiqué pour chacun d'eux :

- Hébergement d'urgence violence conjugale, Vaudreuil-Soulanges (Hébergement La Passerelle), la somme de 110 \$, dans le cadre de l'activité de financement « L'Envolée de papillons » : le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-519-00-992;
- OVPAC, la somme de 100 \$, à titre de commanditaire dans le cadre du tournoi annuel de golf du 17 juin 2009; : le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-519-00-992.

ADOPTÉE

2009-05-148 **PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE**

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de la qualité de vie de ses citoyens ;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

Attendu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle.

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame « Journées de la culture » le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année, dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

2009-05-149 GFI SOLUTIONS D'AFFAIRES INC. : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE FOURNITURE DE SERVICES APPLICATIFS (ASP) : AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu de renouveler le contrat de fourniture de services applicatifs (ASP) avec GFI Solutions d'Affaires inc., pour une période de 1 an, soit du 1er septembre 2009 au 31 août 2010, au coût mensuel de base de 3 023,74 \$, plus taxes; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-132-00-415 : le maire et le trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, le renouvellement du contrat de services applicatifs (ASP).

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Liste des moniteurs et monitrices du camp de jour engagés par la directrice générale
- Liste du personnel temporaire engagé par la directrice générale.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2009-05-150 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante, et résolu de lever la séance à **20h19.**

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud, OMA
Greffier

/Im

